



À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, le 20 décembre 2023 à 19 h et à laquelle :

Sont présents(es) : M. Richard Belhumeur, Maire
M. Éric Deschênes, Conseiller au poste 1
M. Richard Dion, Conseiller au poste 2
M. Vincent Bergeron, Conseiller au poste 3
M. Sylvain Toupin, Conseiller au poste 5
Mme Annie Sylvestre, Conseillère au poste 6

Sont absents(es) : Mme Louise Jacques, Conseillère au poste 4

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Richard Belhumeur. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, est présent et agit à titre de greffier de la séance. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Nathalie Panneton, est également présente.

Le directeur général et greffier-trésorier fait mention que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil en date du 18 décembre 2023.

ORDRE DU JOUR

1. Prévision budgétaires 2024
2. Programme triennal d'immobilisations

1. PRÉVISION BUDGÉTAIRES 2024

30-12-2023

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 956 du *Code municipal du Québec*, un avis public a été donné au moins huit jours avant la séance d'adoption du budget, soit le 5 décembre 2023;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 957 du *Code municipal du Québec*, le budget adopté, ou un document explicatif de celui-ci, sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie des prévisions budgétaires pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2024 prévoyant des dépenses de 6 539 418 \$ et des revenus de 6 539 418 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

31-12-2023

ATTENDU QU'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 956 du *Code municipal du Québec*, un avis public a été donné au moins huit jours avant la séance d'adoption du programme triennal d'immobilisations, soit le soit le 5 décembre 2023;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 957 du *Code municipal du Québec*, le programme triennal d'immobilisations adopté, ou un document explicatif de celui-ci, sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026.

Adoptée à l'unanimité.

Je, Richard Belhumeur atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Belhumeur, maire



Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 20^e jour du mois de décembre 2023.



Larry Drapeau

Directeur général et greffier-trésorier

